

Programme communal de développement rural de FLOREFFE

Breve description du projet

<u>Demandeur</u> :	La commune de Floreffe
<u>Brève description de la commune</u> :	La commune de Floreffe située au l'ouest de la province de Namur, englobe 6 villages et compte près de 7.800 habitants. Elle présente une superficie de 38,9 km ² .
<u>Auteur du PCDR</u> :	BEP
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Projet demandé en 1ère convention</u> :	Revitaliser les cœurs de vie – Floreffe : Place Roi Baudouin, rues Emile Romedenne et des Déportés
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal</u> :	26 janvier 2015

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	23 mars 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis</u> :	Le projet de PCDR

2. AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Floreffe pour une période de validité de 10 ans.

La Commission estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune de Floreffe, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La Commission estime que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de qualité satisfaisante.

La CRAT apprécie notamment la partie I qui décrit de manière fouillée et cohérente la plupart des caractéristiques socio-économiques de la commune. Cette analyse permet de cerner les forces et faiblesses du territoire de Floreffe.

La Commission déplore toutefois que l'analyse des thématiques « nature », « forêt » et « agriculture », thématiques typiquement rurales, soit déficiente. Elle craint que cette lacune soit à l'origine du peu de fiches-projets dans ces domaines.

La Commission estime ensuite que la partie II relative au processus participatif est de bonne qualité.

Elle apprécie la contribution du processus participatif à la dynamique de l'opération de développement rural et l'investissement des membres de la commission locale dans l'élaboration de nombreux projets.

La CRAT souligne la qualité du processus participatif en symbiose entre la CLDR, les autorités communales et l'administration communale. Elle met en avant également le tableau AFOM partagé par la population et la consultation de différents publics cibles : agriculteurs, acteurs économiques, jeunes...

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural et territorial telle que présentée dans la partie III du document est de bonne qualité.

Elle relève que ce chapitre valorise pleinement le diagnostic socio-économique et le processus participatif. La Commission estime que la stratégie proposée est cohérente, globale et transversale.

La Commission apprécie que l'opération de développement rurale ait été élaborée dans un souci de cohérence et de complémentarité avec le plan de cohésion sociale et le programme stratégique transversal. Elle soutient l'implémentation du comité de pilotage qui coordonne l'ensemble des opérations et des acteurs.

La CRAT est consciente que les autorités communales ont une vision relativement claire de leur développement territorial (vocation communale, rôle de chaque village et centralités, atouts majeurs à développer...).

Cette vision n'est toutefois pas suffisamment énoncée clairement et, par ailleurs, elle ne se traduit pas par une politique claire en termes d'aménagement du territoire (gestion de l'urbanisation dont la gestion des espaces inter-villages...). Afin de mieux exprimer cette vision aux citoyens et autres acteurs du développement territorial, et d'en assurer la pérennité, la CRAT ne peut qu'encourager la Commune à se doter d'un outil de référence, transparent et accessible, confirmant les options déjà prises et à venir (soit par exemple, un schéma de structure communal).

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité.

Les projets répondent à différentes faiblesses relevées dans les parties I et II du PCDR et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux du développement rural dans la commune.

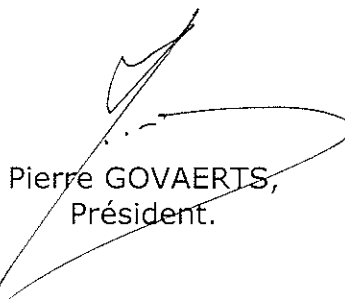
La CRAT met en exergue la variété et l'originalité des fiches-projets dans les différents lots. Elle apprécie également que les projets soient spécifiques à la ruralité de Floreffe.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention, à savoir revitaliser les cœurs de vie – Floreffe : Place Roi Baudoin, rues Emile Romedenne et des Déportés, la CRAT estime qu'elle est de qualité satisfaisante et justifiée. La Commission apprécie que ce projet ait des répercussions positives pour l'ensemble de la population et réponde à l'ensemble des objectifs principaux du PCDR. De plus, ce projet s'articule avec le plan de cohésion sociale et le programme stratégique transversal.

Cependant, la Commission estime qu'une présentation plus aboutie des intentions urbanistiques aurait permis de mieux en apprécier ses qualités et son potentiel de redéploiement du centre villageois

Enfin, la CRAT regrette que le style rédactionnel du PCDR ne soit pas homogène. Il apparaît clairement que plusieurs plumes se sont penchées sur cette opération de développement rural.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président.